

PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de PRIGONRIEUX

Du mercredi 8 septembre 2021 au mercredi 6 juillet 2022

Sommaire

l. II.	Descriptif de l'accueil Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif Les objectifs pédagogiques	p. 3 p. 3 p. 4
III.	Les activités	p. 4
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs	
	pendant la crise sanitaire	p.8
VI.	Les modalités de participation des mineurs	p. 10
VII.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints	
	de troubles de la santé ou de handicaps	p. 10
VIII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 10
IX.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 11
Χ.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 12

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Adresse : Rue Jacques Prévert 24130 PRIGONRIEUX 05.53.58.07.52

alsh.prigonrieux@la-cab.fr

L'accueil de loisirs de Prigonrieux est implanté au cœur d'un parc ombragé situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30

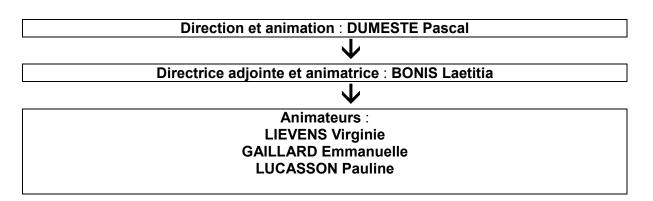
Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise Domaine de la Tour – La tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants :

24 places pour les enfants de 3 à 6 ans 24 places pour les enfants de 7 à 12 ans

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis du 8 septembre 2021 au 6 juillet 2022.

Organigramme:



<u>Le personnel technique et de restauration</u> : Personnel mis à disposition par la commune de Prigonrieux

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- <u>Handicap</u>: accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge;
- <u>Sociale</u>: permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs qui s'inscrit volontairement dans le renouvèlement de son projet pédagogique de manière à répondre aux problématiques sociales, culturelles et éducatives de son territoire d'implantation

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se

concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

L'équipe de direction est à l'écoute des orientations politiques fixées dans le projet éducatif, les animateurs observent sur le terrain les enfants et recueillent les attentes des familles. Par ailleurs grâce à la formation continue l'ensemble de l'équipe se met au courant des évolutions éducatives. Des réunions pédagogiques ont lieu régulièrement. A la suite de ces réunions, des ressentis sont exprimés, des objectifs sont fixés et l'organisation est repensée.

Objectif pédagogique : Favoriser le bien-être des enfants

Objectifs opérationnels : Être à l'écoute, prendre en compte les besoins de chaque enfant et leurs attentes.

Actions : Éducation bienveillante :

- Observer les enfants et adapter le cadre à leurs besoins physiologiques et émotionnels pour favoriser le passage dans le groupe supérieur tout en adaptant le cadre. Nous avons décidé de créer un groupe des 5/6 ans qui sera accueilli dans un bâtiment à part des autres groupes. Ces enfants bénéficient ainsi d'une transition avant d'intégrer le groupe des plus grands (mise en place en fonction des effectifs et de l'encadrement).
- Adapter le plus possible nos programmes aux besoins et à l'état émotionnel des enfants.
- Alternatives à la punition : permettre aux enfants de prendre conscience de leur fonctionnement en vie collective, leur laisser la possibilité de se rattraper (réparer ses erreurs) et les accompagner pour ne pas recommencer.
- Méditation / Relaxation : la méditation permet d'augmenter les capacités de concentration, elle possède un rôle calmant et apaisant, permet de faire diminuer le stress et possède la vertu d'interroger les émotions afin de mieux les gérer.
- Jeux coopératifs : renforcent la solidarité et la coopération entre les enfants, ils permettent de renforcer la confiance en soi et le respect de l'autre. Ils ont pour objectif de jouer tous dans une logique de « gagnant-gagnant ».
- Un échange avec l'association A.R.I Le Relais (qui accueille des enfants présentant des troubles du spectre autistique) sera mis en place les mercredis matins autour des « jeux intégrés » qui ont vocation à développer les habiletés sociales, en fonction du protocole sanitaire.

Objectif pédagogique : Favoriser et développer la curiosité

Il nous semble important de réinvestir le champ des loisirs éducatifs. Nous ne nous substituons pas à l'école, nous sommes complémentaires. L'objectif sera d'apprendre en s'amusant pour donner du sens à la vie et dans la vie. Comme disait Frenet : « former en l'enfant l'Homme de demain ».

Objectifs opérationnels : Proposer des loisirs éducatifs (l'enfant apprend en jouant) **Actions** :

- Mettre en place des activités de découverte, des activités scientifiques, culturelles ...
- Faire en sorte que chaque activité apporte un plus à l'enfant
- Favoriser l'expérimentation et la découverte.

III. Les activités

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/4 ans, 5/6 ans, 6 ans et +; permet de mettre en place les consignes du protocole.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant,
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l'Enfant surtout l'article 29 : les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement
- Inculquer à l'enfant le respect des Droits de l'Homme
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l'apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

L'équipe d'animation veille à offrir aux jeunes la plus grande variété d'activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des enfants.

L'animateur ne doit pas négliger la vie quotidienne et les temps différents qui la composent. Ainsi l'animateur donne à jouer, laisse jouer, fait jouer et joue avec les enfants.

Au vu du protocole sanitaire du ministère, en date du 7 septembre 2021 :

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2021 2022 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

Niveau 1 / Vert; Niveau 2 / Jaune; Niveau 3 / Orange; Niveau 3/Rouge.

Le protocole applicable à notre accueil, depuis le 2 septembre 2021 est de niveau 2.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants, pour les enfants à partir de 6 ans et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos (à minima 4 par jour) le port du masque n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de plus de six ans :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entres mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elles ne s'appliquent pas dans les espaces extérieurs entres les mineurs d'un même groupe.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/4 ans, 4/5 ans, 5/6 ans, 6/8 ans et +8ans ; permet de mettre en place les consignes du protocole.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

La vie quotidienne

À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens		
ACCUEIL 7h30 à 9h30			
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différents	Arrivées échelonnées		
Contrôler les présences	Pointage des inscrits		
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents		
Accueillir les enfants dans leurs différents lieux de vie en fonction de leur âge	Suite au protocole COVID Pour les 3/6 ans : salle d'accueil de l'ALSH Pour les 6/12 ans : lieu de vie des grands		
Travailler la qualité de l'accueil, apporter du réconfort, favoriser les échanges	Aménagement accueillant des lieux de vie, animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants		
Favoriser l'écoute active, l'expression des enfants et de leurs ressentis, informer	Conseil de copains		
ACTIVITÉS 9h 30 à 11h45			
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique		
Ne pas oublier de ranger et faire ranger			
REPAS 11h45 à 13h00 au restaurant			
Contribuer à l'hygiène	Lavage des mains avant et après le repas, les enfants n'accèdent pas aux cuisines		
Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité	Suite au protocole COVID Les tranches d'âges sont séparées		

Éviter le bruit excessif	Retour au calme			
Responsabiliser, développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage	Suite au protocole COVID Les animateurs s'occupent chacun de leur tranche d'âge : -3/6 ans : Servir, couper la viande -6/12 ans : Déposer les plats sur les tables			
TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL 13h00 à 14h				
Suite au protocole COVID				
Chaque tranche d'âge dans sa cour				
Donner à jouer, laisser jouer, jouer et faire jouer	Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants et laisser le choix aux enfants			
TEMPS CALME POUR les 3/ 6 ans 13h30 à 15h30 à la salle des associations				
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés et la possibilité de dormir	L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes,)			
MEDITATION POUR les 6/12 ans 14h00 à 14h10				
ACTIVITES 14h00 à 16h00				
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique			
GOUTER 16h15 à 16h45				
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger				
TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET DEPARTS ECHELONNES de 16h 45 à 18h30				
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec l'enfant			
Informer les familles	L'animateur va au-devant des parents			
Veiller à la sécurité, être responsable L'animateur doit savoir comment reparter enfants (seuls, en famille,), aucun enfar repart seul sans l'autorisation des parer				

V. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes d'âge seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes à respecter ainsi sue les consignes de sécurité.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités

d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrière par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter. Les familles sont accueillies au hall d'accueil de la structure après avoir signalées leurs présences à l'aide du visiophone au portail. Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les familles sont aussi tenues de prévenir la structure si le jeune ou un membre de leur famille présente des symptômes liés au virus.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyées après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes que ce soit enfants ou animateurs doivent se laver les mains.

Les enfants de plus de 6 ans devront être munis d'un masque fourni par leur responsable légal. Les animateurs portent également des masques fournis par l'organisateur de l'accueil.

La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'accueil de loisirs est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnes) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Hygiène des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées chaque fin de journée (sols et surfaces potentiellement contaminés).

Le matériel et les jeux utilisés par les jeunes sont isolés 24 heures avant réutilisation.

L'accès aux jeux, aux bancs ou tables et autres structures extérieures est autorisé dans la mesure où un nettoyage quotidien est assuré ou après une période sans utilisation d'au moins 12 heures.

Le nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées comme les poignées de portes, tables, chaises, toilettes sont régulièrement réalisés, désinfectés. L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilette et savon) est constamment effectué.

Les différents locaux et salles d'activités occupés durant la journée sont aérés plusieurs fois par jour, aussi souvent que possible pour une durée d'au moins 15 minutes. Le matin avant l'arrivée des enfants, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personne pendant la cantine par exemple) et durant le nettoyage des locaux. Cette aération doit être effectuée au minimum toutes les 2 heures.

Le port du masque (masque grand public) :

- Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs y compris dans les bus.
- Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs à partir de 6 ans dans les espaces clos, y compris dans les bus.

Les parents doivent fournir un nombre de masques suffisant pour la journée : 1 par créneau de 4h.

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs de moins de 6 ans dans les espaces clos.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, activité avec une forte distanciation physique...).

- Les mineurs lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection covid-19, auquel cas, sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur (s'ils n'en disposent pas) dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Les masques seront fournis par la CAB pour les encadrants.

Conditions sanitaires inhérentes au transport:

- Le chauffeur doit porter un masque.
- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

VI. Les modalités de participation des mineurs

Avant la mise en place des activités, un « conseil de copains » ou « forum » est proposé. C'est un temps d'expression libre pour les enfants où ils peuvent exprimer leurs envies, besoins et ou leurs soucis. Les animateurs y exposent les projets, donnent des consignes et passent des informations. Par ailleurs, un temps dit de développement personnel (temps libre) permet à chaque enfant de choisir son propre rythme et son jeu. En fin de journée est instauré un passage par petits groupes à la médiathèque où l'enfant devient pleinement acteur. Enfin, les propositions de l'enfant sont intégrées dans les programmes d'activités.

Les enfants aident à la mise en place et au rangement de l'activité. La participation active des enfants est sollicitée de même que l'entraide.

Un enfant a le droit de ne pas faire une activité (DARF : Droit À ne Rien Faire).

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Des évaluations intermédiaires seront faites avec les animateurs référents et les parents en y intégrant par moment l'enfant. Un personnel à profil médico-social peut être recruté auprès d'un regroupement d'employeurs (DMS) en fonction des besoins des enfants.

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Suite au protocole COVID, il y a 2 lieux d'accueil à partir de 7h30 :

- Lieux de vie des 3/6 ans
- Salle de sieste et coin repos pour le temps calme (et dortoir salle des associations)
- Salle d'activité avec mobilier adapté
- Coin cuisine
- Sanitaires adaptés
- Espace de rangements accessibles avec matériel adéquat
- Deux grands parcs fermés et sécurisés avec bac à sable
- Lieux de vie des plus de 6 ans :
- Plusieurs grandes salles d'activité
- Une salle de repos
- Un grand parc fermé et sécurisé
- Sanitaires
- Local matériel

Terrains de sports

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Les éventuels nouveaux animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe.

Travaillées en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités sont revues et corrigées en fonction des projets mais aussi des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur :

- assure le rôle de coordinateur, il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires et cherche à développer des nouveaux partenariats et à monter des projets transversaux avec ceux-ci.
- assure également le rôle de formateur, il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et lacunes en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- assurer la vie quotidienne des enfants,
- donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,...),
- favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité.
- aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- ne pas fumer en présence des enfants
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien ...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse avec la directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.